

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 22 octobre 2019 – 19 Local C205-1 - École  
secondaire Saint-Laurent

<b>Membres du CÉ présents</b>	Nejma Belouaddaf	Anthony Carrara (enseignant)
	Marta Maria Cruz (parent) Annik Lartigau (parent) Julie Marcoux (parent) Belou Tchatchibara (parent)	Margaret Der Artinian (enseignante) Florette Doungué (enseignante) Tina Mpondani (animatrice vie étudiante)  Christ Hajj (élève) Madushaan Ponnambalam (élève) Salma Sbaihi (élève)
<b>Substituts</b>	Najat Barakat (parent)	Andrea Alves (parent)
<b>Membre du CÉ absent</b>	Nabila Brahimi (parent)	
<b>Direction de l'école</b>	Patrice Brisebois (directeur)	Hélène Lepitre (secrétaire d'école)

### 1. Mot de bienvenue et vérification des présences

La séance débute à 19 h avec un mot de bienvenue de la présidente sortante, Mme Marcoux et de M. Brisebois. Il y a un tour de table avec la présentation de chacun. M. Brisebois rappelle que les règles stipulent que seulement 2 des 3 élèves présents ont le droit de voter, ainsi que le directeur de l'école et les substituts n'ont pas le droit de vote. Il est aussi possible que les substituts remplacent les membres élus absents, le cas échéant.

### 2. Parole au public

Il n'y a pas de public présent.

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

#### **4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 septembre 2019 et dépôt sur le site internet**

L'adoption des procès-verbaux du 18 juin 2019 et du 20 septembre 2019 se feront à la prochaine séance.

#### **5. Projet Règles de régie interne 2019-2020 et dépôt du document**

M. Brisebois désire relancer les enseignants, au niveau de leur implication au sein du conseil d'établissement, puisque seulement 3 enseignants y participent. Mme Lartigau souligne que le document contient quelques erreurs et que ce dernier doit être modifié.

- Page 2, dernier paragraphe : [...] un membre substitut pour effectuer le remplacement [...]
- Page 2, dernier paragraphe : Le substitut qui accepte le remplacement peut alors siéger et voter ..
- Page 11, point 14.1 : Les membres non-votants sont [...] et les substituts, sauf s'ils agissent en tant que remplacement d'un membre élu.

Mme Lartigau souligne aussi que les informations suivantes devraient être ajoutées :

- Les premiers substituts à répondre au courriel de convocation de séance auront la priorité en ce qui a trait au remplacement d'un membre élu absent.

M. Carrara pose une question concernant la loi 40. M. Brisebois fournit des explications sur les changements possibles suite à l'adoption de cette loi. Les détails suivront, au point 14.

Sur proposition de Mme Lartigau, appuyée par M. Carrara, les modifications sont acceptées et les règles de régie interne sont adoptées à l'unanimité.

#### **6. Explications des pouvoirs et devoirs du président et du vice-président**

M. Brisebois fait la lecture du point 10, du document de régie interne du conseil d'établissement.

## **7. Élection à la présidence**

Mme Cruz soumet Mme Lartigau comme candidate présidente et elle est élue par acclamation.

## **8. Élection à la vice-présidence**

Mme Lartigau explique le rôle de vice-présidente. Mme Tchatchibara se propose à titre de vice-présidente et elle est élue par acclamation.

## **9. Nomination de membre de la communauté**

Il n'y a pas de membre de la communauté présent à la séance. Mme Marcoux propose de contacter l'organisme Bon Courage, de la place Benoit. M. Brisebois propose de contacter Brigitte, la policière communautaire. Mme Lartigau propose de contacter un ancien élève de l'école, qui aimerait s'impliquer au sein du conseil d'établissement. M. Brisebois annonce qu'il fera la sollicitation auprès des personnes ci-nommées.

## **10. Calendrier des rencontres 2019-2020**

M. Brisebois a présenté les dates des prochaines séances. Certaines dates ont été modifiées pour alterner entre le mardi et le mercredi.

## **11. Formation pour les membres du CÉ et la direction par la CSMB**

M. Brisebois propose de présenter, à la prochaine séance, le Powerpoint de l'année dernière sur la formation des membres du CÉ.

## **12. Retour sur l'assemblée générale annuelle des parents du 20 septembre 2019, à l'édifice Saint-Germain.**

M. Brisebois souligne son malaise à propos de la façon choisie dans le but d'avoir des parents à l'assemblée générale. Malgré le manque de retours négatifs de la part des parents présents sur le déroulement de la séance, il propose de trouver de nouvelles stratégies. Mme Cruz demande à comprendre pourquoi les réunions de parents ont lieu en même temps, au niveau primaire et secondaire. M. Brisebois lui explique que les rencontres ont souvent lieu la veille d'une journée pédagogique, puisque les enseignants et le personnel de l'école doivent être présents à l'école, jusqu'en soirée.

### **13. Projet éducatif**

M. Brisebois présentera le projet éducatif, à la prochaine séance du CÉ. Il en profite pour souligner et féliciter l'implication et le travail de M. Carrara, dans la gestion des uniformes scolaires. M. Brisebois consulte les élèves présents à savoir s'ils apprécient leurs nouveaux uniformes, ce à quoi ils répondent par l'affirmative. Il explique aussi que l'année scolaire 2019-2020 est bien débutée, avec un contrôle accru du port des uniformes ainsi que des retards. La situation de l'année dernière leurs a servi d'exemple et cette année, tous participent au maintien des règlements. Mme Marcoux pose une question sur la réutilisation des uniformes rendus petits pour les élèves. M. Brisebois lui confirme que l'animatrice de la vie spirituelle sera en charge de ce dossier, vers le mois de mars.

M. Brisebois affirme que 88 % des finissants 2019 ont obtenu leur diplôme, ce qui représente le meilleur taux de l'histoire de l'école. Le travail des enseignants, des élèves ainsi qu'un suivi intensif, tel que trait-d'union, aident à cette réussite. D'ailleurs, ce projet est maintenant en place pour le 4<sup>e</sup> secondaire aussi. M. Brisebois demande à ce qu'on envoie la vidéo de Marie-Lyne à tous.

### **14. Loi 40**

M. Brisebois explique brièvement les modifications possibles au niveau de la commission scolaire, si la loi 40 est approuvée et même si la loi est acceptée telle quelle, les plus grands changements auraient lieu en 2020-2021. Il n'y aurait plus de commissaires élus, ce serait des parents élus qui prendraient leur place. Le nombre de parents au CÉ augmenterait et le nombre d'élèves et d'enseignants diminueraient. Les parents auraient la possibilité de voter pour le conseil d'administration. M. Brisebois et M. Bertrand font partie de l'équipe responsable du mémoire de la CSMB, qui sera remis en chambre parlementaire. M. Brisebois s'engage à tenir le CÉ au courant de toutes nouveautés et changements à ce niveau.

### **15. Présentation des projets et activités sportives et éducatives / projets vie étudiante**

M. Brisebois propose à ce que chacun des membres regarde le document et qu'ils écrivent directement à Mme Lepitre pour toutes questions. Pour la prochaine séance, Vanessa nous fera parvenir son document, pour Saint-Germain. Mme Marcoux souligne un incident lors de la dernière sortie au Centre des Sciences, avec le secondaire 3. M. Brisebois n'était pas au courant de la situation et il s'engage à faire un suivi. Mme Mpondani présente son document, et un élève souligne qu'une sortie est manquante (théâtre le 5 novembre 2019). Le document est alors approuvé par M. Carrara et appuyé par Mme Marcoux.

### **16. Suivi du procès-verbal du 28 mai 2019**

Le suivi est reporté à la prochaine séance.

## **17. Parole au représentant du Comité de parents**

Mme Cruz confirme que la prochaine rencontre du Comité de parents aura lieu le jeudi 24 octobre 2019.

## **18. Correspondance**

Mme Lartigau demande un suivi sur la lettre envoyée à la STM et M. Brisebois confirme avec reçu une réponse de leur part. Il demande à Mme Lepitre de faire parvenir une copie à tous par courriel et il s'engage à composer une lettre de remerciement, de la part du CÉ.

M. Brisebois trouve que la situation est améliorée face à l'année dernière et Mme Der affirme avoir moins de retards à la première période. Il est aussi proposer d'effectuer un sondage auprès des élèves, au niveau de leur utilisation et de l'appréciation du transport en commun.

## **19. Parole aux représentants d'élèves**

Salma Sbaihi, la présidente scolaire, fait un retour sur les élections et sur les résultats serrés entre 4 candidats. Elle annonce qu'ils ont décidés d'inclure les candidats perdants par un vote à participer tout de même aux rencontres du TUCÉ. Elle demande aux parents du CÉ s'ils consultent les réseaux sociaux de l'école, pour savoir si ces moyens de communications seraient appréciés et vu de tous.

## **20. Parent SLaurent**

M. Brisebois demande à Mme Lepitre de contacter Mme Abeba par courriel, pour savoir si elle désire toujours faire partit de Parent SLaurent. Si ce n'est pas fonctionnel, le point Parent SLaurent ne serait plus un point statutaire du CÉ. Mme Der souligne que Mme Lupascu, enseignante, aimerait faire partie de ce comité.

Il est aussi souligné que le calendrier scolaire, le procès-verbal ainsi que l'ordre du jour devront être déposés sur le site Web, et que ces documents soient envoyés à M. Félix Lemay. Dans cette section du site Web, il sera nécessaire d'ajouter l'adresse courriel de la direction, pour les parents qui auraient des questions à ce sujet.

## **21. Mot de la direction**

Mme Lartigau demande si une photo du conseil d'établissement sera prise cette année et M. Brisebois propose de prendre cette photo lors de la prochaine séance.

## **22. Levée de la séance**

La séance est levée à 21 h 05.